

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_014_2025

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 mai 2025

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 10

de Votants 12

six mai deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Antoine ARENA.

OBJET :

**Demande de subvention
auprès de la Région Sud -
désamiantage de la toiture de
l'école avant la pose de
panneaux photovoltaïques**

Etaient présents : Antoine ARENA, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET, Marc GORSKI, Cyrille MEYNIER, Bruno VILLARON, Pierre TEULER, Christian GASSEND

Absents :

Excusés :

Procuration de : Bénédicte ESMIOL-PAUL représentée par Christine HAMOT, Kris HEYNDRICKX représenté par Antoine ARENA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Christine HAMOT, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 02/05/2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a passé une convention avec EDF Solutions solaires pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école. Toutefois, la présence d'amiant a été détectée sur cette toiture et il convient de procéder à un désamiantage préalable.

La Région Sud, dans le cadre du programme "Paré pour le solaire" aide les communes dans les travaux de préparation à la pose de panneaux photovoltaïques à hauteur de 40 €/m² de toiture.

Monsieur le Maire précise que la surface de la toiture de l'école est de 212 m² et propose donc de solliciter une subvention de 8480 € auprès de la Région Sud.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter une subvention de 8480 € auprès de la Région Sud pour les travaux de désamiantage de la toiture de l'école en vue de la pose de panneaux photovoltaïques.

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance

Christine HAMOT

Date de transmission de l'acte: 07/05/2025

Date de réception de l'acte: 07/05/2025

004-219400479-DE_014_2025-DE



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Hamot', written over a horizontal line.